



SPECIAL

CATEGORIE C

Réponses au questionnaire CGT en direction de la catégorie C

L'enquête effectuée par la CGT en 2004 auprès des agents de catégorie C des services déconcentrés a recueilli 5,80 %* de réponses, ce qui démontre le fatalisme de cette catégorie qui n'y croit plus. Ce pourcentage, minime soit-il, constitue néanmoins un taux significatif pour ce type d'enquête et les réponses donnent une bonne photographie de la réalité.

* Ce %, au dire des instituts de sondage, est un bon taux de retour (habituellement un panel d'environ 1 000 personnes représentatives est pris en compte par ces derniers pour l'ensemble de la population française)

DANS CE NUMÉRO

- I Quelques chiffres
- II Les observations et propositions faites par les agents de catégorie C
- III L'analyse que fait la CGT et les propositions d'actions

I - Quelques chiffres

- **45,58 % ont entre 45 et 55 ans**
(âge moyen : 45,7 ans)
- **23,36 % ont plus de 20 ans d'administration**
(ancienneté moyenne : 21,2 ans)
- 42,92 % ont été promus au choix au grade supérieur. Actuellement, pour 157 agents proposables, seuls 69 sont proposés et 145 ne sont pas informés sur le fait d'avoir été proposé.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **33,64 % des agents de catégorie C considèrent insatisfaisantes** leurs charges de travail et pour 30,49 % les relations avec la hiérarchie sont insatisfaisantes. Le 1^{er} pourcentage peut paraître minime au vu du ressenti général. Force est de constater qu'un grand nombre d'entre nous effectuent des tâches correspondantes à celles de la catégorie B. Pour certains, cela sera satisfaisant sauf que pour un travail équivalent, le salaire ne l'est pas et là il y a malaise.
- **La mise en place de la RTT n'a pas arrangé les conditions de travail.** 60,73 % des agents considèrent que la charge de travail est identique, c'est-à-dire que la même quantité de travail doit être effectuée en moins de temps et pour 38,36 % elle est alourdie.

VIE QUOTIDIENNE

Pour beaucoup d'entre nous, les conditions d'accueil sur un premier poste (1^{re} affectation, mutation) sont déplorables :

- 21,46 % d'agents n'ont pas de service d'affectation dès la prise de fonction,
- 43,36 % ne sont pas présentés à l'ensemble du personnel,
- 76,73 % n'ont pas bénéficié de formation initiale.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE

Une grande majorité d'agents dénoncent la lenteur du déroulement de carrière et déplorent les conditions de promotion (pas d'information, « à la tête du client », selon le bon vouloir de la hiérarchie, stagnation au dernier échelon, agents proches de la retraite non proposés).

II - Les observations et propositions faites par les agents de catégorie C

Le nombre important des observations faites démontrent, s'il en est besoin, le mal être et le sentiment d'abandon de cette catégorie.

Voici les principales remarques :

1) – Conditions de travail –

"Beaucoup de stress lié à mauvaise ambiance, non reconnaissance et désintéressement de la hiérarchie, problème d'isolement, on doit se débrouiller seul, sensation de catégorie oubliée ».

« Seule à occuper le poste de standard-accueil alors que ce poste doit être occupé par 2 agents (grande amplitude horaire) » .

« Il est préférable de taire les problèmes rencontrés, mal vus si on en parle, les agents qui disent ce qu'ils pensent sont pénalisés ».

« J'effectue des tâches de B. Pas de reconnaissance du travail accompli. »

« Le salaire ne correspond pas aux tâches effectuées, nécessité de revalorisation, on ne s'en sort pas. »

La formation initiale et continue

- souvent inexistante et lorsqu'elle a lieu, ne correspond pas forcément aux attentes.
- *"Absence quasi-totale de formation continue ou d'adaptation lors de changement de poste. Exigence de la part des supérieurs hiérarchiques d'être opérationnel du jour au lendemain".*

Les mutations internes et externes

ne sont pas forcément facilitées ni valorisées (nécessité de refaire ses preuves pour justifier ses primes, sa notation, son inscription au tableau d'avancement).

2) – Difficultés liées au déroulement de carrière

Perspectives d'évolution souhaitées pour améliorer la carrière

- Carrière linéaire, transformation de tous les agents en adjoints. Suppression du grade 1^{re} et 2^e classe pour les adjoints.
- Trop peu de postes à la promotion de C en B et de B en A.

Transparence sur les promotions au choix

- Connaissance des critères des CTRL et des noms des agents retenus localement : *"les propositions se font à la "tête du client".*

Valorisation de la catégorie C dans son ensemble

- Transformation de LA TOTALITE des emplois d'agent en adjoint.
- Titularisation de tous les précaires.
- Transformation d'emploi de C en B.
- Promotion de TOUS les proposables par liste d'aptitude.
- Reclassement de tous les personnels de l'ancienne catégorie C au minimum en AAP2.

- Une carrière linéaire.
- Le repyramidage de l'ensemble des corps.
- Une revalorisation mensuelle de 150 euros (35 points d'indice supplémentaires) justifiée par la baisse du pouvoir d'achat de 5 % de 2000 à 2004 et la perte prévisible d'environ 4 % des salaires due à l'augmentation des prélèvements sociaux, aux 5 % sur les primes soit 1 % du salaire et une hausse des prix de 2 % minimum, **alors il est largement temps d'indexer le point.**
- Engagement d'une réforme de la grille et des carrières.

III - L'analyse que fait la CGT et les propositions d'actions

La grogne des agents de catégorie C doit être entendue.

[L'UNAS-CGT a des revendications qui vont dans ce sens :](#)

1) – Revaloriser les salaires et redonner un sens à la catégorie C trop souvent oubliée.

Nous revendiquons un salaire décent au vu de la charge de travail demandée et compte tenu du coût de la vie (trop d'agents de catégorie C sont dans la précarité, problème de « smicardisation »). **Nous demandons une revalorisation mensuelle de 150 euros et un salaire minimum de 1 400 euros pour les débuts de carrière (perte de 5 % du pouvoir d'achat depuis 2000).** Nous courrons à la catastrophe avec la mise en place du salaire au mérite. De plus, il ne faut pas oublier la baisse prévisible d'environ 4 % des salaires due à l'augmentation des prélèvements sociaux, ainsi que 5 % sur les primes, soit 1 % du salaire et par contre une hausse des prix de 2 % minimum. Au vu de ces différents éléments, il y a nécessité d'indexer le point d'indice.

2) - Mettre en place une véritable formation initiale et continue

Les formations sont souvent délaissées par les agents de catégorie C qui considèrent qu'elles sont souvent peu liées à leur travail ou mal adaptées. A force de refus de la part de la hiérarchie qui ne comprend pas toujours pourquoi un agent « exécutant » devrait se former, la démotivation finit par l'emporter. **Chacun devrait bénéficier d'une formation initiale lors de la 1^{re} affectation** mais cette formation doit vraiment correspondre aux tâches de cette catégorie et arrêter les formations « bateau » et « fourre-tout » où finalement personne ne s'y retrouve.

3) – Envisager un accompagnement à la prise de poste

Dans le cadre de la politique d'action sociale ministérielle et locale, **nous revendiquons une aide financière à la prise de poste pour toutes les catégories.** Nous estimons nécessaire la création d'un système d'aide à l'installation quelle que soit la résidence administrative concernée par l'agent.

Il faut également que soit relancée la politique des « réservations HLM » gérées par les préfectures ou selon les régions par les D.D.E (quota de logements réservés aux fonctionnaires).

4) – Décentralisation

95 % des répondants veulent conserver le statut actuel et en cas de changement 97,76 % considèrent que la réintégration à l'Etat est un droit.

Face aux réformes en cours, nous risquons de connaître de graves bouleversements. Le statut se fragilise. Rappelons ici que nous ne sommes pas dans la même situation que lors de la décentralisation de 1982 (les primes ne suivront pas). Nos supérieurs hiérarchiques sont bien

Suite de la page 3

muets sur ce point ou se veulent rassurants et comme tout ceci est bien compliqué tout de même... Attention ! Ne baissons pas les bras là encore. Il arrivera un moment où il sera trop tard pour réagir.

Notez bien que si vous êtes sur un poste transférable, vous avez la possibilité de refuser le transfert et de postuler sur un autre poste. En cas de transfert, vous devez obtenir le droit de réintégrer l'administration d'origine.

Nous vous rappelons une fois encore que la CGT est contre cette réforme, il n'y a eu aucune évaluation de faite sur la décentralisation de 1982.

Méfions-nous des prétendues bonnes paroles :

« ne vous inquiétez pas, pour vous rien ne va changer »,

« travailler ici ou dans un conseil général, c'est pareil » (*PAS DU TOUT !!!*),

« attendons de voir comment cela va se passer »,

« n'écoutez pas les syndicats, ils imaginent toujours le pire ».

Il est vrai qu'il est bien plus facile de ne pas se poser de question et d'attendre que tout cela se passe, mais ne nous apitoyons pas sur notre sort, il est important et plus qu'urgent de nous faire entendre. Nous sommes ENCORE la catégorie la plus nombreuse au sein de notre ministère (alors ne laissons pas les autres décider pour nous, **REAGISSONS !**)

**JE ME MOBILISE
AVEC LA CGT**

👉 LA CGT AGIT :

Sur ces bases, nous avons décidé les formes d'actions suivantes :

- **Diffusion d'un tract commun secteur affaires sociales et secteur travail.**
- **Organisation d'AG pour faire entendre nos revendications.**
- **Discussion quant à l'organisation d'une initiative nationale avec montée à Paris le jour d'une CAP d'adjoint ?**

Faites-nous part de vos initiatives locales. Nous sommes à votre écoute. La mobilisation doit être massive. Ne restez pas isolé !

👉 LES MEMBRES DU GROUPE DES C :

Fabrice DANROSEY
DDASS Haute Saone
Tél. 03.84.78.53.26
syndicat-cgt-dd70@sante.gouv.fr

Pascale SABARDEIL
DDASS Pyrénées Orientales
Tél. 04.68.81.78.48
syndicat-cgt-dd66@sante.gouv.fr

Myriam LAROCHE
DDASS Hérault
tél. 04.67.14.19.31
syndicat-cgt-dd34@sante.gouv.fr

Françoise CREAC'H CADIC
DRASS Bretagne
Tél. 02.99.35.29.05
syndicat-cgt-dr35@sante.gouv.fr



J'adhère à la CGT :

NOM :

Prénom :

tél. :

Service :

Bulletin à retourner à l'UNAS-CGT – 50 ter rue de Malte – 75011 PARIS ou à un militant CGT